

DECISION COMMUNAUTAIRE N°135/2022

OBJET : Assistance technique de la part du CEDRE lors de l'exercice de lutte à terre contre une pollution marine prévue le 5 octobre 2022 sur les communes de Menton et Roquebrune-Cap-Martin

Nous, Yves JUHEL, Président de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française ;

VU la délibération n°4-2022 du Conseil Communautaire en date du 22 février 2022 donnant délégation à Monsieur le Président, pour la durée de son mandat, d'effectuer des actes de simple gestion administrative ;

CONSIDERANT que la lutte à terre contre une pollution marine est de la responsabilité des communes littorales ;

CONSIDERANT que cette mission complexe nécessite la réalisation d'exercices théoriques et pratiques;

CONSIDERANT que ces exercices demandent une expertise technique et qu'ils nécessitent l'appui de personnes compétentes afin de bénéficier d'un retour d'expérience de qualité ;

CONSIDERANT que le Centre de Documentation de Recherche et d'Expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux (CEDRE) constitue la référence en matière de conseil et d'expertise sur les pollutions accidentelles des eaux ;

VU le tarif proposé par le CEDRE répondant à l'attente de la CARF ;

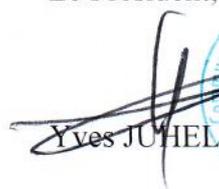
DECIDONS

Article 1^{er} : D'accepter la proposition tarifaire du CEDRE, pour un montant total de 1 050,00 € TTC pour la journée du 5 octobre 2022.

Article 2 : d'imputer les dépenses en résultant au titre de l'exercice 2022 sur le compte 020 611, sur le budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution de la présente décision.

Menton, le 22 SEP. 2022
Le Président,


Yves JUHEL


Date d'affichage : 22 SEP. 2022

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20220922-135-2022-AR
Date de télétransmission : 23/09/2022
Date de réception en préfecture : 23/09/2022

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - 16 rue Villarey - 06500 MENTON

SITE INTERNET : www.riviera-francaise.fr
direction.generale@carf.fr